

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE LARDY

Mesdames, Messieurs les dirigeants,

Affaire suivie par : Service des sports Responsable de service : Cyril Bottollier

Objet : Mesures d'économies d'énergie mises en place dans les équipements sportifs pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie

Lardy, le 10 octobre 2022

Mesdames, Messieurs les dirigeants,

Nous traversons une crise énergétique sans précédent qui se traduit par des hausses exponentielles du coût de l'énergie.

Or, les communes ne bénéficient ni du bouclier énergétique, ni des tarifs réglementés pour en limiter l'impact. Ainsi, nos fournisseurs nous annoncent un prix moyen d'achat du gaz qui pourrait être multiplié par un facteur de 5 à 7 et une hausse de 110% sur le prix de l'électricité, ce qui alourdirait notre dépense annuelle de 1 million d'Euros.

Comme les entreprises et les particuliers, nous devons participer à l'effort collectif national pour réduire nos consommations énergétiques afin d'éviter de faire exploser la facture, voire de nous exposer à des coupures programmées pour faire face à la pénurie.

C'est pourquoi, nous avons besoin de la mobilisation de tous, usagers, agents communaux et intercommunaux, élus.

Sur un temps plus long, la sobriété énergétique est aussi fondamentale pour atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Etat et réduire notre impact carbone sur l'environnement.

Cela passe par des investissements pour rendre nos bâtiments plus performants, mais aussi par des mesures à effet immédiat sur les consommations de nos équipements notamment de nos équipements sportifs (gymnases, stade, tennis couvert, salles sportives et de loisirs).

Celles-ci concernent en premier lieu la période de chauffe qui démarrera au 7 novembre pour les gymnases et au 15 octobre pour les autres salles communales (alignement sur la période couramment admise 15 octobre – 15 avril).

Tél: 01 69 27 14 00 - Fax: 01 60 82 24 57

Mail: maire@ville-lardv.fr - Internet: www.ville-lardv.fr

Les consignes de température seront aussi plus strictement appliquées (pour les gymnases : 14° la journée et 12° la nuit, pour les autres salles : 18° la journée et 16° la nuit). Avant la mise en chauffe, il conviendra pour tous les usagers des équipements sportifs d'adapter leurs pratiques aux conditions de température du moment (tenues de sport, durées des échauffements, etc...) pour d'une part limiter l'inconfort et d'autre part éviter tout risque de blessure avant l'effort.

Nous engageons également de petits travaux pour réduire les consommations énergétiques, avec le remplacement des lampes à l'intérieur des bâtiments par des leds, la pose de détecteurs de présence, et l'amélioration des systèmes de régulation des chaudières.

En termes de calendrier de fonctionnement et toujours dans la même optique d'économie, nous faisons le choix conscient de fermer les gymnases et les salles communales à usage sportif pendant les congés scolaires de Noël qui correspondent traditionnellement à une période de moindre activité des associations et des clubs.

Enfin au niveau collectif, la sensibilisation des utilisateurs des locaux est primordiale pour développer les comportements autonomes et responsables. C'est pourquoi nous faisons appel à chacun pour respecter et faire respecter les bonnes pratiques.

Vous trouverez ci-joint, une Charte des bonnes pratiques à l'attention des usagers et des personnels d'entretien des équipements sportifs, ainsi qu'une affiche sur les écogestes que nous vous proposons de relayer auprès de vos adhérents.

Nous sommes tous concernés, tous responsables.

Bien à vous,

Madame le Maire

cominique BOUGRAUD